



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pharmaciens

Question écrite n° 8600

Texte de la question

M Philippe Vasseur appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'évolution des revenus des pharmaciens. En effet, selon des enquêtes professionnelles et les estimations du CERC, il apparaît que l'évolution des revenus familiaux avant impôt de l'officine moyenne est de 281 000 francs par pharmacie, donc 264 000 francs par pharmacien titulaire en 1981 et de 412 000 francs par pharmacie donc 370 000 francs par pharmacien titulaire en 1987. Or ces chiffres ne convergent pas avec ceux publiés par le Gouvernement. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelles sont les sources précises des données gouvernementales.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est rappelé à l'honorable parlementaire que la baisse de deux points du taux de marque applicable aux spécialités remboursables a été rendue nécessaire par la forte reprise de la consommation pharmaceutique observée au cours de l'année 1988 et que toutes les enquêtes, professionnelles ou administratives, ont confirmé. Cette mesure a donc été adoptée en fonction de l'évolution récente du chiffre d'affaires et du revenu des officines, que le centre d'étude des revenus et des coûts n'avait pas étudié dans ses derniers rapports, portant exclusivement sur l'année 1987.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8600

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 343